

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
M. CASTAGNE donne pouvoir à P. MOLES
M. MAYONOVE

Date de convocation : 21/04/2026.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre LABAU

**Objet : LISTE DE PROPOSITION DE NOMS POUR CONSTITUTION DE
LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
DE_20260427_08**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée, pour les communes de 2000 habitants ou moins, du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ceux-ci sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques sur une liste de proposition de noms de contribuables en nombre double dressé par le conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal établit comme suit la liste des propositions de noms :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alexandre DUVAL	Valérie FRANCOIS
Didier VIEUBLED	Dominique DURAND
Laurent ESCARPE	Nathalie BLADOU
Alain DUMAZEL	Patricia CHANON
François FRAUZIOL	Mélanie CASTAGNE
Sandrine MOUSSIE	Olivier JUIN
Sébastien RODRIGUES	Sylvie RULHE
Philippe MAURICI	Clément MARTIN
Michel GINESTE	Marie-Ange MOUNAL
Catherine MARTINEZ	Catherine DELON
Cathrine TRASSY	Robert MULLER
Sophie LOPEZ	Gérard RUSCASSIE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 046-214600389-20260427-DE_20260427_08-DE

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Jean-Pierre LABAU



Le Maire,


Pierre MOLES